

# **Compte-rendu du Conseil Municipal**

## **Séance du samedi 15 avril 2014**

### **Présents :**

F.Dalongeville, L. Desmet, V. Joly, S. Derriche, J-P Nuyttens, F. Meunier, L. Cohen-Carraud, D. Herbain, Y. Herbain, S. Mierlot, A. Martin, F. Mommelé, G. Kersemaker, N. Lemoine, P. Lamoureux.

### **Excusé :**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 24/03/2014**

Le maire ouvre le conseil à 19h35.

Secrétaire de séance : Yannick HERBAIN

Fabrice Dalongeville précise qu'il n'y a pas de modification de l'ordre du jour.

1. Délibération relative aux délégations consenties au Maire et aux adjoints par le conseil municipal.

Le maire donne lecture de certaines délégations que le conseil peut accorder au maire et aux adjoints de façon à faciliter le fonctionnement et la gouvernance de la commune. Au préalable, Fabrice Dalongeville rappelle que le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Délibération concernant la délégation de compétences et de signatures aux adjoints et à la secrétaire

- Les documents comptables et les éléments d'état civil.

Délibération du conseil au maire pour des attributions :

- Le conseil autorise le maire à engager des poursuites en cas de litiges comptables (demande de la trésorerie).
- D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
- Le conseil autorise le maire à signer les marchés publics tels que prévu par le conseil municipal et inscrit dans le budget.
- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au à de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- D'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par la franchise des contrats.

## 2. Vote du compte administratif

Madame VIAL PIDEMONT Virginie, Secrétaire, présente le compte administratif 2013.

Le Compte administratif 2013 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de

59 650.75 Euros et fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement de 9 964.43 Euros.

Après délibération, le compte administratif 2013 est approuvé à l'unanimité.

## 3. Vote du Compte de Gestion 2013

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que toutes les opérations sont conformes.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 4. Affectation du Résultat.

- Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le même jour, le Compte administratif 2013 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **59 650.75Euros** (cinquante-neuf mille six cent cinquante euros et soixante-quinze cts)

- Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 9 964.43euros.

**Décide** sur proposition du Maire d'affecter au budget primitif le résultat comme suit :

•	Report en section d'investissement	
Ligne 001 en recettes		9 964.43 <b>Euros</b>
	• Affectation complémentaire en réserves (comptes 1068)	
1068		32 458.01 <b>Euros</b>
•	Report en section de fonctionnement	
Ligne 002 en recettes		27 192.74 <b>Euros</b>

#### 5. Vote des taux d'imposition locale.

Fabrice Dalongeville rappelle le contexte dans lequel la décision du conseil doit être appréciée. La Loi de finances pour 2014 (Jo du 30 décembre 2013) prévoit la réduction des dotations de l'Etat aux communes et intercommunalités. Après 3 ans de gel, l'Etat est engagé dans une baisse de 4,5 MDE en deux ans. Cela se traduit par une baisse de la DGF de 3,6% pour les communes. Pour les communes et groupement, la baisse réelle est de 0,74% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal. Par ailleurs, Le coefficient forfaitaire de la Loi de finances est de 0,09%. C'est lié à une inflation quasi plate. Ce qui signifie que le produit des bases ne progressera pas. L'Etat a précisé que par rapport au FPIC l'effort fiscal minimal est relevé à 0,9 au lieu de 0,75 en 2013. Ainsi, pour les communes qui n'auront pas appliqué ce taux, elles seront exclues des reversements (montants reversés).

Le maire ajoute que pour apprécier une décision sur les taux, il faut bien comprendre que c'est une variable d'ajustement : pour le budget ; pour les projets. La fiscalité ne peut pas tout, loin s'en faut. Par ailleurs, le maire indique qu'il faut rechercher dans d'autres recettes les solutions au financement des projets. D'où la décision par exemple de créer deux logements et d'installer un pylône Orange sur stade de football. La commission des finances devra travailler à trouver de nouvelles de recettes.

Après délibération, le conseil municipal décide d'appliquer à l'unanimité un taux de 0,9% sur les taux d'imposition des taxes directes locales. Soit un produit de 1 340 euros directement affecté au produit.

## 6. Vote du Budget 2014

Pour 2014, les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- **349 016.37 €** pour la section de fonctionnement
- **194 309.32€** pour la section d'investissement

## 7. Questions diverses

**Mairie.** Alain Martin indique que des remarques lui ont été faites sur l'état des volets de la mairie. Ils nécessitent sans doute d'être repeint. Le maire indique qu'une réflexion est engagée pour ravalier la façade du bâtiment.

**Fossé Saint-Mard.** Alain Martin souligne que le fossé Saint-Mard est très encombré. Cela ne facilite pas l'écoulement des eaux de pluie. Le maire précise que l'entreprise Mouton sera contactée pour réaliser les travaux.

**Football.** Patrick Lamoureux indique que des jeunes souhaitent relancer le club de football de la commune. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu pour régler les aspects pratiques du projet.

**Comité des fêtes.** Gérard Kersemacker demande si le feu d'artifices a été commandé. La réponse est oui.

Gérard Kersemacker indique au Conseil que le Car scolaire (collège) sur Villeneuve ne respecte pas les arrêts de bus et dépose les enfants devant chez eux, et précise que cela est dangereux.

**Mur du cimetière.** Frédéric Mommelé demande s'il est prévu de refaire le mur effondré du cimetière. Une somme de 3 000 euros en investissement est réservée à cet effet.

**Abribus.** Laurence Cohen-Carraud demande quel aménagement est prévu à la place de l'abribus de Villeneuve. Le maire indique que des contacts sont en cours avec un riverain pour permettre de déplacer l'abribus et de mieux aménager la partie qui l'accueillait auparavant.

**Bus.** Jean-Paul Nuyttens fait remarquer qu'un chauffeur de bus a réalisé à plusieurs reprises un demi-tour à des endroits où cela peut être dangereux. Il faut donc le signaler à la compagnie de bus.

**Repas des anciens.** Daniel Herbain souligne le plaisir que les anciens ont eu à partager un très bon repas. Il charge le maire de féliciter le traiteur et souligne la qualité du travail de toute l'équipe du CCAS.

**Sivos.** Fabrice Dalongeville indique que la nouvelle équipe de direction du Sivos a été constituée : présidente Margarita Alvarez, maire-adjointe de Trumilly ; vice-présidente Sabrina Derriche, conseillère municipale d'Auger-Saint-Vincent.

**CCPV.** Le maire explique que l'élection du Président et des vice-présidents ainsi que des membres du bureau communautaire ont eu lieu lundi 14 avril à Levignen.

Ont été élus :

- Président : Benoit Haquin, maire de Brégy.
- 1<sup>er</sup> vice-président : Bruno Fortier, maire de Crépy-en-Valois.
- 2<sup>d</sup> vice-président : Guy-Pierre de Kersaint, maire de Versigny.
- 3<sup>ème</sup> vice-président : Hubert Briatte, maire de Morienvil.
- 4<sup>ème</sup> vice-président : Marie-Claude Siccard, Baron.
- 5<sup>ème</sup> vice-président : Fabrice Dalongeville, maire d'Auger-Saint-Vincent.
- 6<sup>ème</sup> vice-président : Daniel Gage, maire d'Orrouy.
- 7<sup>ème</sup> vice-président : Proffit, maire de Mareuil-sur-Ourcq.
- Le bureau communautaire est composé de 13 autres membres émanant des trois cantons de la CCPV.

Le maire lève la séance du conseil municipal à 22h10.

Le Maire Le Secrétaire

Les Membres du Conseil Municipal